

14ème législature

Question N° : 69910	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >terrorisme	Analyse > djihad. recrutement. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 25/11/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la surveillance et le contrôle des *djihadistes* français. En effet le parquet a récemment confirmé l'implication d'un Français dans l'exécution de prisonniers syriens et d'un otage américain. Plus de 900 Français sont impliqués dans le *djihad* en Irak et en Syrie. Pour prétendre réagir à cette situation alarmante, le Gouvernement a proposé une loi censée renforcer la lutte contre le terrorisme. Or l'un des objectifs de ce texte est d'empêcher les *djihadistes* de quitter notre territoire : cela revient à les inciter à commettre des actes terroristes dans notre propre pays. Pour surveiller ces derniers, il faudrait au moins 3 000 hommes formés à ce travail, ce qui est aujourd'hui totalement irréaliste sur les plans des moyens disponibles. Il lui demande quels sont les moyens qu'il compte mettre en place en matière de surveillance des *djihadistes* afin d'assurer la sécurité des Français dans leur propre pays.